

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

Séance ordinaire du 13 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 19

Membres présents : 15

Nombre de voix : 18

L'an deux mille seize, le treize avril, à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Pierre HEINE, maire.

Étaient présents : Pierre HEINE, Didier BRANZI, Carole BOLLARO, Bernard WEITTEN, Sylvain PRATI, Dominique HALLÉ, Liliane MATHIS, Martine GINDT, Éric MARCHAL, Bernard HEINE, David LEDENYI, Bernard PERRIN, Sandrine BRENYK, Cathy TONUS, Céline ROBERT.

Etaient absents : Sandrine BIRARDI qui a donné procuration à Martine GINDT, Messaade VAISSIERE qui a donné procuration à Sandrine BRENICK, Rodrigue LAGLASSE qui a donné procuration à Bernard HEINE, Dominique LEBRUN (retard annoncé).

Le maire demande le rajout de quatre points à l'ordre du jour. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Liliane MATHIS est désignée secrétaire de séance.

POINT 1

Subventions 2016

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'avis de la commission associations et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2016, aux associations suivantes :

ASSE Ecole Jean Moulin	310 (1€/élève)
MVL	1 500
Judo-club	1 350
Club de l'Amitié 3 ^{ème} âge	1 500
ACPLM	1 200
APEI de THIONVILLE	1 000
Prévention routière	200
Vie et Culture	100
Amicale des donneurs de sang	300
MAC	700
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 543,50
APEEM	310 (1€/élève)
1 rose 1 espoir	300
ATR PaintBall	150
Resto du Coeur	15 € par location
Avant-garde METZERVISSE	5 850

Arrivée de Dominique LEBRUN.

POINT 2

Budget Primitif 2016.

Après présentation du budget primitif de la commune (exercice 2016) et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget Primitif équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

*REPUBLIQUE
FRANCAISE*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		BP 2016	Chapitres		BP 2016
011	Charges à caractère général	229 700	70	Produits des services	75 200
012	Charges de personnel	424 600	73	Impôts et taxes	589 873
042	Op. d'ordre transfert entre section	2 840			
65	Charges de gestion courante	155 500	74	Dotations	320 710
66	Charges financières	69 000	75	Autres produits	40 000
67	Charges exceptionnelles	3 000	77	Produits exceptionnels	1 200
014	Atténuations de produits	90 000			
022	Dépenses imprévues	20 000			
023	Virement à l'investissement	687 812	002	Excédent reporté	655 469
TOTAL		1 682 452		TOTAL	1 682 452

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		BP 2016	Chapitres		BP 2016
16	Emprunts et dettes	411 100	10	Dotations et réserves	115 000
20	Immobilisations incorporelles	18 000	13	Subventions d'investissement	864 680
21	Immobilisations corporelles	382 300	16	Emprunts et dettes	1 493 764
23	Immobilisations en cours	190 000	024	Produits de cession	1 200 000
32	Maison de Santé Pluridisciplinaire.	2 600 000	040	Op. d'ordre de transfert entre section	2 840
33	Liaison sécurisée RD918	240 000	021	Virmt section fonctionnement	687 812
34	Usoirs de la Grand'Rue	200 000			
35	Morgue	330 000			
001	Déficit reporté	0	001	Excédent reporté	7 304
TOTAL		4 371 400		TOTAL	4 371 400

POINT 3

Budget Primitif complémentaire 2016 – Lotissement « Les Vallons II »

Après présentation du budget primitif complémentaire « Les Vallons II » (exercice 2016) et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Budget Primitif équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

*REPUBLIQUE
FRANCAISE*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		BP 2016	Chapitres		BP 2016
60	Achats et variation des stocks	46 000	70	Produits des services	0
65	Autres charges gest. courante	58 699			
042	Op. d'ordre entre sections	205 138	042	Op. d'ordre entre sections	251 138
			002	Excédent reporté	309 836
023	Virement à l'investissement	251 137			
	TOTAL	560 974		TOTAL	560 974

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		BP 2016	Chapitres		BP 2016
040	Op. d'ordre entre sections	251 138	040	Op. d'ordre entre sections	205 138
001	Déficit reporté	205 137	021	Virmt section fonctionnement	251 137
	TOTAL	456 275		TOTAL	456 275

POINT 4

Budget Primitif complémentaire 2016 – Lotissement « Les Anciens Fours à Chaux ».

Après présentation du budget primitif complémentaire « Les AFAC » (exercice 2016) et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Budget Primitif équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		BP 2016	Chapitres		BP 2016
60	Achats et variation des stocks	300 000	70	Produits des services	465 507
65	Autres charges gest. courante	2	042	Op. d'ordre entre sections	631 932
042	Op. d'ordre entre sections	331 932			
023	Virement à l'investissement	631 931	002	Excédent reporté	166 426
	TOTAL	1 263 865		TOTAL	1 263 865

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE**

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES		RECETTES			
Chapitres		BP 2016	Chapitres		BP 2016
040	Op. d'ordre entre sections	631 932	040	Op. d'ordre entre sections	331 932
001	Déficit reporté	331 931	021	Virmt section fonctionnement	631 931
	TOTAL	963 863		TOTAL	963 863

POINT 5

Inscription des chemins de randonnées de la commune de METZERVISSE au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées

Le maire expose le projet de réalisation et de signalisation des chemins de randonnée porté par le Conseil Départemental.

Vu l'ordonnancement N° 2000-14 du 18 septembre 2000 du code de l'environnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

1. Donne un avis favorable à l'ensemble du plan présenté sur les documents cartographiques ci-joints.
2. Autorise la pose de jalonnements permanents du chemin à l'aide du balisage de la signalétique homologuée.
3. S'engage à veiller au maintien des équipements de signalisation de l'itinéraire.
4. Demande au Conseil Départemental de la Moselle d'inscrire au Plan départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées, les chemins ruraux et sentiers communaux listés ci-dessous et répertoriés sur les cartes et les tableaux joints.

Tronçons	Section Parcelle	Nom de la Voie
		BOUCLE N°7

1	36	30	Chemin SNCF à acquérir
2	36	31	Chemin rural
3	36		Voirie Communautaire
4	36		Voirie Communautaire
5-1	36		Route départementale D56
5-2	37		Route départementale D918
6	35		Route départementale D56
7	35		Route des anciens fours à chaux
8	01		Route des anciens fours à chaux
9	01		Rue des Romains
10	01		Rue de la Mairie
11	35		Route départementale D56
12	02		Grand' rue D60
13	03		Grand' rue D60
14	03		Sentier
15	03		Sentier
16	03		Rue de la gare
17	03		Rue de la gare passage à niveau
18	03		Rue de la gare
19	37		Route départementale D918
20	37		Chemin rural
21	37	89	Chemin d' Exploitation

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

22	37	88	Chemin d' Exploitation
23	36	109	Chemin à créer parcelle en acquisition
24	35		Chemin Départemental D60
25	42		Chemin Départemental D60
26	42		Chemin Rural
27	42	356	Grand champ
28	42	208	Parcelle en cours de DUP
29	42	163	Grand champ
30	01	156	Chemin Rural

LIAISON N° 6

31	1	Rue des Romains	
32	41	Chemin Rural	
33	40	Chemin Rural	
34	40	46	Chemin d' Exploitation

5. S'engage à ne pas aliéner l'emprise des chemins ruraux et sentiers communaux inscrits. En cas de nécessité d'aliénation d'un chemin rural ou d'un sentier communal inscrit au plan, s'engage à informer Moselle Tourisme et à lui proposer un itinéraire de substitution approprié à la randonnée et à ne pas allonger le parcours de manière excessive ou de diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés. Toute opération publique d'aménagement doit également respecter ce maintien ou cette continuité.
6. S'engage à interdire la coupure des chemins par des clôtures.

POINT 6

Demande de développement Contrat Enfance et Jeunesse.

Le maire expose le souhait de la commune de développer les loisirs sans hébergement dans le cadre du partenariat avec les PEP 57. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- autorise le dépôt de demande de développement au titre du Contrat Enfance Jeunesse pour les Aides de Loisirs Sans Hébergement durant les vacances pour la période 2016-2017.
- autorise le maire à signer l'avenant au contrat CEJ pour cette même période.

POINT 7

Demande de subvention pour la réalisation d'un city-stade dans le cadre du Soutien à l'Investissement Local.

Le maire expose que l'Etat a récemment mis en œuvre un dispositif de Soutien à l'Investissement Local et la commune de METZERVISSE bénéficie de la qualification de bourg-centre.

Dans ce cadre, elle souhaite mobiliser une subvention au titre de l'enveloppe n°2 « Soutien aux Communes remplissant le rôle de bourg-centre » afin de participer au financement des travaux de **réalisation du city-stade** à proximité de l'école Jean Moulin.

Cette réalisation est motivée par le fait qu'il n'existe plus de plateau sportif pour l'école communale depuis la réalisation d'un bâtiment périscolaire nécessaire pour accueillir les écoliers de METZERVISSE et des communes voisines.

Les travaux sont estimés à 113 000 € HT. Sur cette base, le plan de financement prévisionnel de cette opération pourrait être le suivant :

	Montant (€ HT)	%
Etat – Soutien à l'investissement local – Enveloppe n°2	56 500 €	50%
Commune de METZERVISSE	56 500 €	50%
TOTAL	113 000 €	100%

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE**

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en œuvre rapide de cette opération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER la demande de subvention dans le cadre du Soutien à l'Investissement Local pour la réalisation d'un city-stade aux abords de l'école Jean Moulin ;
- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel suivant de cette opération :

	Montant (€ HT)	%
Etat – Soutien à l'investissement local – Enveloppe n°2	56 500 €	50%
Commune de METZERVISSE	56 500 €	50%
TOTAL	113 000 €	100%

- DE SOLICITER les services de l'Etat afin de bénéficier d'une subvention d'un montant de 56 500 €, soit 50% du coût total HT de l'opération, au titre de l'enveloppe n°2 « Soutien aux Communes remplissant le rôle de bourg-centre » du dispositif d'appui à l'investissement local ;
- D'AUTORISER M. le Maire à procéder au dépôt d'un dossier de demande de subvention afférent à ce dossier auprès des services de l'Etat ;
- D'AUTORISER M. le Maire à procéder à la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre effective de ce projet.

POINT 8

Demande de subvention pour la construction d'une morgue dans le cadre du Soutien à l'Investissement Local.

Le maire expose que l'Etat a récemment mis en œuvre un dispositif de Soutien à l'Investissement Local et la commune de METZERVISSE bénéficie de la qualification de bourg-centre.

Dans ce cadre, elle souhaite mobiliser une subvention au titre de l'enveloppe n°2 « Soutien aux Communes remplissant le rôle de bourg-centre » afin de participer au financement des travaux de **réalisation d'une morgue** à proximité de l'église paroissiale.

Cette réalisation est motivée par le fait que la salle mortuaire n'est plus adaptée à la taille de la commune et que la présence d'un EHPAD sur la zone communautaire accroît sensiblement le nombre de décès enregistrés sur la commune. Elle permettra également de proposer aux familles des conditions d'accueil et d'hygiène optimisées.

Les travaux sont estimés à **271 000 € HT**. Sur cette base, le plan de financement prévisionnel de cette opération pourrait être le suivant :

	Montant (€ HT)	%
Etat – Soutien à l'investissement local – Enveloppe n°2	135 500 €	50%
Commune de METZERVISSE	135 500 €	50%
TOTAL	271 000 €	100%

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en œuvre rapide de cette opération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER la demande de subvention dans le cadre du Soutien à l'Investissement Local pour la réalisation d'une morgue à proximité de l'église paroissiale ;
- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel suivant de cette opération :

	Montant (€ HT)	%
Etat – Soutien à l'investissement local – Enveloppe n°2	135 500 €	50%
Commune de METZERVISSE	135 500 €	50%
TOTAL	271 000 €	100%

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE**

- DE SOLLICITER les services de l'Etat afin de bénéficier d'une subvention d'un montant de **135 500 €**, soit 50% du coût total HT de l'opération, au titre de l'enveloppe n°2 « Soutien aux Communes remplissant le rôle de bourg-centre » du dispositif d'appui à l'investissement local ;
- D'AUTORISER M. le Maire à procéder au dépôt d'un dossier de demande de subvention afférent à ce dossier auprès des services de l'Etat ;
- D'AUTORISER M. le Maire à procéder à la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre effective de ce projet.

POINT 9

Demande de subvention pour l'accessibilité et l'éclairage d'une liaison douce le long de la RD 918 dans le cadre du Soutien à l'Investissement Local.

Le maire expose que l'Etat a récemment mis en œuvre un dispositif de Soutien à l'Investissement Local et la commune de METZERVISSE bénéficie de la qualification de bourg-centre.

Dans ce cadre, elle souhaite mobiliser une subvention au titre de l'enveloppe n°2 « Soutien aux Communes remplissant le rôle de bourg-centre » afin de participer au financement des travaux de **réalisation d'une liaison douce** le long de la RD 918.

Cette réalisation est motivée par le fait que de nombreuses personnes se rendent à pied vers les commerces de la zone communautaire et sont exposées aux dangers de la circulation de la RD 918 (12 000 véhicules/jour). Elle sécurisera l'accès de jour comme de nuit (en période hivernale) et permettra également la prise en compte des personnes à mobilité réduite.

Les travaux sont estimés à **200 000 € HT**. Sur cette base, le plan de financement prévisionnel de cette opération pourrait être le suivant :

	Montant (€ HT)	%
Etat – Soutien à l'investissement local – Enveloppe n°2	100 000 €	50%
Commune de METZERVISSE	100 000 €	50%
TOTAL	200 000 €	100%

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en œuvre rapide de cette opération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER la demande de subvention dans le cadre du Soutien à l'Investissement Local pour la réalisation d'une liaison douce le long de la RD 918 ;
- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel suivant de cette opération :

	Montant (€ HT)	%
Etat – Soutien à l'investissement local – Enveloppe n°2	100 000 €	50%
Commune de METZERVISSE	100 000 €	50%
TOTAL	200 000 €	100%

- DE SOLLICITER les services de l'Etat afin de bénéficier d'une subvention d'un montant de **100 000 €**, soit 50% du coût total HT de l'opération, au titre de l'enveloppe n°2 « Soutien aux Communes remplissant le rôle de bourg-centre » du dispositif d'appui à l'investissement local ;
- D'AUTORISER M. le Maire à procéder au dépôt d'un dossier de demande de subvention afférent à ce dossier auprès des services de l'Etat ;
- D'AUTORISER M. le Maire à procéder à la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre effective de ce projet.

Tous les membres ont signé au registre
Pour extrait conforme